



2017

BAROMÈTRE

du

véhicule

de

collection



SOMMAIRE

Palmarès des 10 véhicules de collection les plus recherchés en 2016	3
Comment immatriculer son véhicule en carte-grise collection ?	4
Point sur la réglementation dans Paris	5
Le contrôle technique	5
La FFVE	5

ENTRE

Le marché des véhicules de collection a représenté 109,7 millions d'euros en 2016, contre 108 en 2015. Même si les véhicules adjugés plus de 25 000 euros pèsent 97% du montant des enchères et 61% du nombre de voitures vendues, l'offre est composée d'une grande variété de modèles et de marques, de 3 000 euros - ce qui laisse les véhicules de collection accessibles au plus grand nombre - jusqu'à plusieurs millions d'euros. Le succès du salon Rétromobile (qui se tient du 8 au 12 février 2017 Paris, Porte de Versailles) prouve à quel point les Français aiment encore et toujours les belles automobiles! C'est pourquoi « 40 millions d'automobilistes » a souhaité, avec Classic Expert, réseau dédié au monde des voitures anciennes et des véhicules de collection, publier le premier baromètre des véhicules de collection les plus recherchés en France et faire le point sur les avantages et inconvénients de posséder un véhicule en carte-grise collection. Rêvons un peu!

PALMARÈS DES 10 VÉHICULES DE COLLECTION LES PLUS RECHERCHÉS EN 2016

Voici les cotes pour des véhicules de collection les plus recherchés (en restant dans une fourchette de prix raisonnable et accessible pour un passionné) en très bon état d'origine ou restaurés correctement et conformément, moyenne pour les véhicules les plus courants dans le modèle.



La Fiat 500

de 6 000 à 8 000 €



La Citroën 2CV

de 7 000 à 9 000 € pour un modèle des années 60 à 80



La Volkswagen Coccinelle

de 7 000 à 25 000 € pour un coach suivant l'année et le modèle



La Citroën DS

de 8 000 à 35 000 € (hormis le cabriolet à plus de 150 000 €) suivant le modèle



La Citroën Traction AV

de 12 000 à 40 000 € pour une berline suivant le modèle



La Ford Mustang (de 1964 à 1969)

de 20 000 à 45 000 € suivant la motorisation et la carrosserie



La Chevrolet Corvette

de 50 000 à 75 000 € pour un modèle des années 60 selon la motorisation et la carrosserie



La Porsche 911

de 50 000 € à 350 000 € pour un modèle des années 60 - 70 suivant la motorisation et la carrosserie



La Renault Alpine A 110 Berlinette

de 55 000 à 120 000 € suivant la motorisation



La Jaguar Type E

de 70 000 à 120 000 € pour le coupé suivant la motorisation

COMMENT IMMATRICULER SON VÉHICULE EN CARTE-GRISE COLLECTION?

Le saviez-vous ?

Seuls les véhicules de plus de 30 ans sont concernés par l'immatriculation des véhicules en carte-grise collection.

Cas N°1

Soit le véhicule a une carte grise normale : il suffit alors au propriétaire de se présenter à la préfecture ou sous-préfecture de son choix et demander la modification (qui sera irréversible). Cela coûte un cheval fiscal. Si le véhicule est encore immatriculé dans l'ancien système FNI, il sera automatiquement immatriculé dans le SIV avec un nouveau numéro (2 lettres, 3 chiffres, 2 lettres).

Cas N°2

Soit le véhicule est démuné de carte grise ou a été perdu le document, soit le véhicule est importé, provenant des domaines (fourrière par exemple), cyclo, soit la carte grise est entachée d'une erreur ou inexactitude, erreur dans le numéro de série, le type, la carrosserie, etc. : il faut alors demander une attestation FFVE, Fédération française des Véhicules d'Époque, à télécharger sur le site www.ffve.org. Cette attestation sera à présenter lors du contrôle technique et à joindre à la demande d'immatriculation auprès de la préfecture ou sous-préfecture en vue de l'obtention de la carte-grise collection. Le coût est de 60€ pour une attestation, abaissé à 30€ pour un cyclomoteur.

À NOTER

Tous les véhicules immatriculés en Carte Grise Collection peuvent avoir des plaques d'immatriculation conservant la couleur (caractères en blanc métal sur fond noir), ainsi que la forme d'origine des plaques anciennes.

Un véhicule immatriculé en Carte Grise Collection devient un «objet patrimonial» et il n'est pas possible d'attaquer un vendeur de véhicule immatriculé en CG Collection pour vice caché. Les véhicules de collection ne peuvent pas être déclarés techniquement irréparables.

POINT SUR LA RÉGLEMENTATION DANS PARIS



Il n'y a plus AUCUNE restriction de circulation à un véhicule immatriculé en CG Collection, en France comme à l'étranger. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les véhicules antérieurs à 1997 sont interdits de circuler dans Paris du lundi au vendredi entre 8h et 20h exceptés les jours fériés. Le montant de l'amende pour les contrevenants est fixé à 68 € pour les véhicules particuliers.

Les véhicules de plus de 30 ans munis d'une carte grise « collection » ne sont pas concernés par cette mesure. Un projet d'arrêté introduit une période probatoire de 3 ans qui n'existe pas dans l'arrêté de juin 2016. Cet acquis pourrait donc éventuellement être remis en cause... Les véhicules de plus de 30 ans en carte grise normale sont soumis à la restriction de circulation: ainsi, une Citroën B12 de 1926 en carte grise normale est interdite de circuler, alors que cette même voiture en carte grise collection a le droit de circuler.

Sont également exonérés les véhicules de plus de 30 ans en carte grise normale dans le cadre d'une activité commerciale à caractère touristique sous réserve d'autorisation spécifique.

En 2020, les véhicules immatriculés avant 2011 seront interdits de circuler dans Paris. À terme, toutes les villes de plus de 250 000 habitants pourraient être concernées.

Jadis réservés à des farfelus amateurs de vieux tacots ou à des bricoleurs nostalgiques, les véhicules de collection sont aujourd'hui devenus une activité de loisir et une opportunité de rencontre pour un nombre sans cesse croissant d'automobilistes. Le nombre de participants et le succès populaire d'événements comme le salon Rétromobile ou Equip'auto témoignent de cet engouement pour les « vieilles autos ». C'est aussi pour certains un bon placement fiscalement intéressant.

LE CONTRÔLE TECHNIQUE

Un contrôle est exigé lors d'une demande de carte grise de collection, comme tout autre véhicule. En cas de vente du véhicule de collection, un contrôle technique de moins de 6 mois doit avoir été effectué, un contrôle périodique doit être fait tous les 5 ans.

LA FFVE

La Fédération française des Véhicules d'Époque rassemble environ 1200 membres: des clubs, des professionnels du véhicule ancien ou des musées. Ces membres rassemblent plus de 230 000 collectionneurs, propriétaires d'environ 800 000 véhicules anciens.



Réalisé par « 40 millions d'automobilistes »

www.40millionsdautomobilistes.com

« 40 millions d'automobilistes » est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.

Premier représentant national des automobilistes auprès des Pouvoirs publics et du secteur économique de la route, « 40 millions d'automobilistes » rassemble plus d'1,5 million de sympathisants.



CLASSIC EXPERT

By Experveo